



COMMENT PARLER DE LA LAÏCITÉ AUX PARENTS ?

Rappeler les règles de la laïcité à l'école est essentiel pour rassurer les parents d'élèves et garantir une bonne compréhension de ce principe fondateur de l'École républicaine. L'information des parents d'élèves et leur implication sont essentielles aux côtés de l'École.

EN BREF

- Mieux comprendre le principe de laïcité à l'École et ses enjeux.
- Faire connaître les règles d'application et les repères juridiques.
- Associer les parents comme responsables éducatifs dans la transmission et le respect de la laïcité.

Associer les parents comme responsables éducatifs dans la transmission et le respect de la laïcité

Le sujet de la laïcité est un enjeu de société et une notion à expliciter au sein de l'École. Faire connaître les règles d'application de la laïcité comme cadre de l'apprentissage est indispensable pour favoriser une compréhension commune.

Selon l'environnement de l'établissement, les parents peuvent être éloignés du système scolaire. **Lever les implicites est essentiel dans la perspective de la coéducation** pour faire partager à tous le sens et les implications du principe de laïcité à l'École.

Lors de la réunion de rentrée le directeur d'école ou le chef d'établissement présente **le règlement intérieur de l'école ou de l'établissement, auquel est annexée la Charte de la laïcité à l'École**, principal support pédagogique pour la transmission de la laïcité.

Il est nécessaire de rappeler que l'équipe éducative est en charge d'apporter une réponse à toute contestation du principe de laïcité. Les agents sont eux-mêmes tenus au devoir de neutralité.

Pour favoriser l'adhésion commune au principe de laïcité, les règles de la vie de l'École sont abordées sous l'angle des questions pratiques : *la restauration scolaire, les demandes d'autorisations d'absence, les activités sportives, l'interdiction faite aux élèves de porter des signes et tenues manifestant ostensiblement leur appartenance religieuse. L'École les protège de toute forme de prosélytisme.*

Faire connaître les règles d'application et les repères juridiques

La laïcité est un principe constitutionnel qui organise la vie de l'École à travers la laïcité des enseignements, la laïcité des personnels et la transmission à tous les élèves des valeurs républicaines : Liberté, Égalité,

Fraternité.

À SAVOIR

Les droits et obligations des élèves

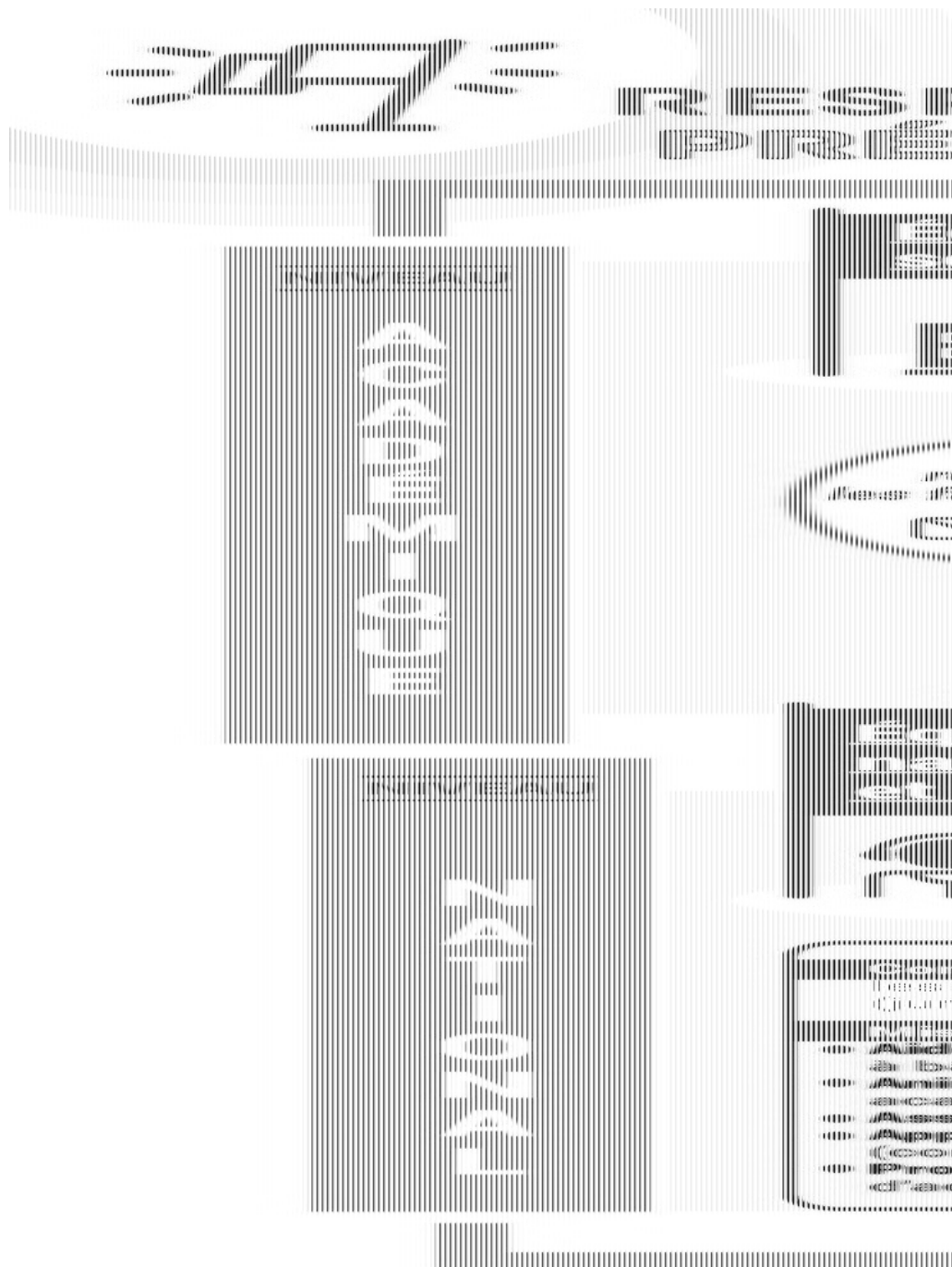
La loi du 15 mars 2004 et l'article L.141-5-1 du code de l'éducation encadrent le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

Il découle de l'article L.511-1 du code de l'éducation que les élèves doivent se soumettre à l'obligation d'assiduité pour les enseignements obligatoires et facultatifs auxquels ils sont inscrits.

Les professionnels disposent d'un [vademecum La laïcité à l'École](#) qui propose un répertoire de situations dont le cadre juridique est défini et stabilisé.

De plus, ils peuvent bénéficier de conseils via [le formulaire en ligne "atteinte à la laïcité"](#). Celui-ci offre la possibilité de faire part d'une situation dont ils ont été témoins ou d'une difficulté qu'ils rencontrent sur ce sujet qui est au cœur des fondements de l'école républicaine.

Outre les repères juridiques à connaître, **ces fiches pratiques présentent des conseils et pistes d'action destinés à l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative**, pour une application unifiée du principe de laïcité.



Former les futurs citoyens

En classe, **l'élève doit développer la notion de civisme et apprendre à s'impliquer dans la vie sociale, dans le respect de la liberté de conscience.** De l'école au lycée, la laïcité est une notion centrale pour la formation de la personne et du citoyen, au cœur du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Lors des rencontres avec les parents d'élèves, il importe d'expliciter :

- **les contenus d'enseignement qui peuvent porter sur des questions sensibles**, comme l'enseignement des faits religieux ;
- **les règles d'application du principe de laïcité**, valables dans toutes les activités scolaires, dans et hors l'École ;
- **la procédure de dialogue engagée par le chef d'établissement avec l'élève et sa famille** en cas de comportement non respectueux du principe de laïcité.

Chaque année, des actions éducatives favorisent l'implication des élèves dans cet apprentissage citoyen. Les parents d'élèves peuvent également être associés à certaines d'entre-elles. **Par exemple, la journée de la laïcité du 9 décembre est l'occasion de projets, débats et travaux collectifs sur la charte de la laïcité à l'École.**

POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez conseiller aux parents de se renseigner :

- auprès de l'équipe pédagogique et éducative de leur enfant ;
- sur les sites du ministère de l'Éducation nationale : [education.gouv.](https://www.education.gouv.fr) ;
- en consultant sur le site éducol [le vade-mecum La laïcité à l'École](#).

Pour s'informer sur les actions éducatives dans l'établissement ou y contribuer, ils peuvent :

- échanger avec les parents d'élèves élus qui siègent dans les instances officielles, telles que les conseils d'administration, conseils d'école, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- se renseigner sur [la Réserve citoyenne de l'éducation nationale](#) pour s'y inscrire ou inviter des intervenants dans le cadre de l'espace parents ;
- animer des rencontres sur les valeurs sociales et les règles de l'École dans [l'espace parents](#) avec des intervenants extérieurs invités avec l'accord du directeur d'école ou du chef d'établissement.

Publié le 30 décembre 2020